



Les logements Crous : comment ça marche ?

Publié le 2 mai 2023, Mis à jour le 23 mai 2023 Catégorie(s) : Les Crous, Se loger



## LES DEMANDES DE LOGEMENTS COMMENCENT DÈS MAINTENANT€!

Pour faire sa demande de logement étudiant pour la rentrée prochaine, il faut tout d'abord **remplir son dossier social étudiant**, et cocher la case « demander un logement » en fin de procédure. Vous devez le faire **avant le 31 mai** si vous voulez être prioritaire dans l'attribution d'un logement.

## Déposez votre dossier étudiant à ce lien, avant le 31 mai !

Une fois le dossier complété, vous recevrez un mail, à partir de début mai, pour faire vos voeux de logement.

Pour voir les logements disponibles et faire vos voeux, rendez-vous sur trouverunlogement.lescrous.fr

## LES ATTRIBUTIONS DE LOGEMENT

C'est bon, vous avez complété votre DSE et fait vos voeux de logement. Et maintenant ?

À partir du 12 juin, les attributions de logement se font en 4 phases, appelés « tour logement », un par semaine. Les étudiants boursiers sont prioritaires à l'accès à un logement.





Les logements Crous : comment ça marche ?

Publié le 2 mai 2023, Mis à jour le 23 mai 2023 Catégorie(s) : Les Crous, Se loger

Phase 1: du 12 juin au 18 juin
Phase 2: du 19 juin au 25 juin
Phase 3: du 26 au 2 juillet
Phase 4: du 3 juillet au 9 juillet

Vous recevrez, à l'issue de chaque tour, une réponse à vos voeux.

- Si l'un de vos voeux est accepté, vous avez 48h pour confirmer votre choix et régler une avance de 100euros.
- Si aucun de vos voeux est accepté, vous devez alors faire de nouveaux voeux pour prendre part au tour logement de la semaine suivante.

Vous n'avez pas été attribué de logement au moins de juin, ou vous êtes étudiant international : vous pouvez faire votre **demande de logement à partir du 11 juillet**.

Pour plus d'informations, rendez-vous sur : étudiant.gouv

## LES LOGEMENTS CROUS

Le parc locatif des Crous évolue pour répondre au mieux aux besoin des étudiants. En 2022, **2400 places supplémentaires** ont été mises à disposition. De plus, le réseau des Crous poursuit son programme de réhabilitation des logements existants, pour plus de confort, d'accessibilité et de meilleurs performances énergétique. **Depuis 2017 plus de 18 000 logements ont été réhabilités, dont 3500 en 2022.** Il reste moins de 5% du parc immobilier à réhabiliter. Pour cela, il est prévu de fermer les résidences par vagues étalées, afin d'éviter de restreindre brutalement l'offre de logements.

Découvrez l'ensemble des logements Crous à ce lien : trouverunlogement.lescrous.fr